

Les droits de douane décidés par Trump ont-ils déjà des effets perceptibles sur les entreprises jurassiennes ?

Rémy Meury (CS-POP)

Selon une information récente du Quotidien jurassien, parmi les causes de seize licenciements décidés par l'entreprise Léo 5 à Delémont, l'incertitude liée aux droits de douane imposés par Donald Trump et son administration occupe une place non négligeable. Cette information est confirmée par la société mère qui occupe plus de 2'000 employés, dont 900 en Suisse. La majorité de leurs produits sont destinés à l'exportation et l'incertitude est totale en ce qui concerne les tarifs douaniers.

Dans le même article, le directeur de la Chambre de commerce et d'industrie, Pierre-Alain Berret, indique que plusieurs sociétés industrielles jurassiennes sont touchées ou pour le moins fortement inquiètes par les décisions irrationnelles prises aux États-Unis. Même ramenée à 10%, la hausse des droits de douane rend l'avenir de nombreuses entreprises plus qu'incertain.

Cette décision, sans effets positifs pour le marché états-unien, faut-il préciser, pousse cependant des entreprises multinationales suisses, comme la Pharma, à envisager d'investir des sommes colossales pour déplacer une grande partie de leur production sur le territoire des États-Unis. Elles y voient le moyen de contourner les droits de douane imposés par celui qui se croit le maître du monde. La conséquence première d'une telle éventualité est de voir les investissements colossaux prévus aux États-Unis être compensés par une baisse comparable des investissements en Europe en général, en Suisse en particulier. On peut redouter que d'autres secteurs que la Pharma envisagent de tels déplacements de capitaux.

Ces événements inquiètent pour l'avenir de l'économie jurassienne et nous amènent à poser les questions suivantes au Gouvernement :

- 1. Connaît-il d'autres sociétés que Léo 5 qui subissent une situation financière délicate en lien avec les droits de douane imposés par les États-Unis ?**
- 2. Les entreprises jurassiennes étant majoritairement des « sous-traitants », les conséquences pour elles du déplacement vers les États-Unis des investissements de grandes sociétés a-t-il été déjà évalué ?**
- 3. Doit-on redouter cette année et l'année prochaine une vague de licenciements dans le Jura liés à l'application des droits de douane états-uniens, ou dus à des investissements futurs aux États-Unis avec déplacement des unités de production vers ce pays ?**

Rémy Meury (CS-POP)

Co-signataires

- Christophe Schaffter (CS-POP)
- Raphaël Breuleux (Verts)
- Ivan Godat (Verts)
- Magali Rohner (Verts)

- Baptiste Laville (Verts)
- Philippe Bassin (Verts)
- Pauline Godat (Verts)
- Roberto Segalla (Verts)
- Sonia Burri-Schmassmann (Verts)
- Anita Kradolfer (Verts)
- Liza Créatin-Schumacher (CS-POP)
- Céline Blaser (Verts)
- Vincent Schmitt (Verts)

Intervention déposée officiellement le 07 mai 2025